

COMITE DE SUIVI INTERREG



27 AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR

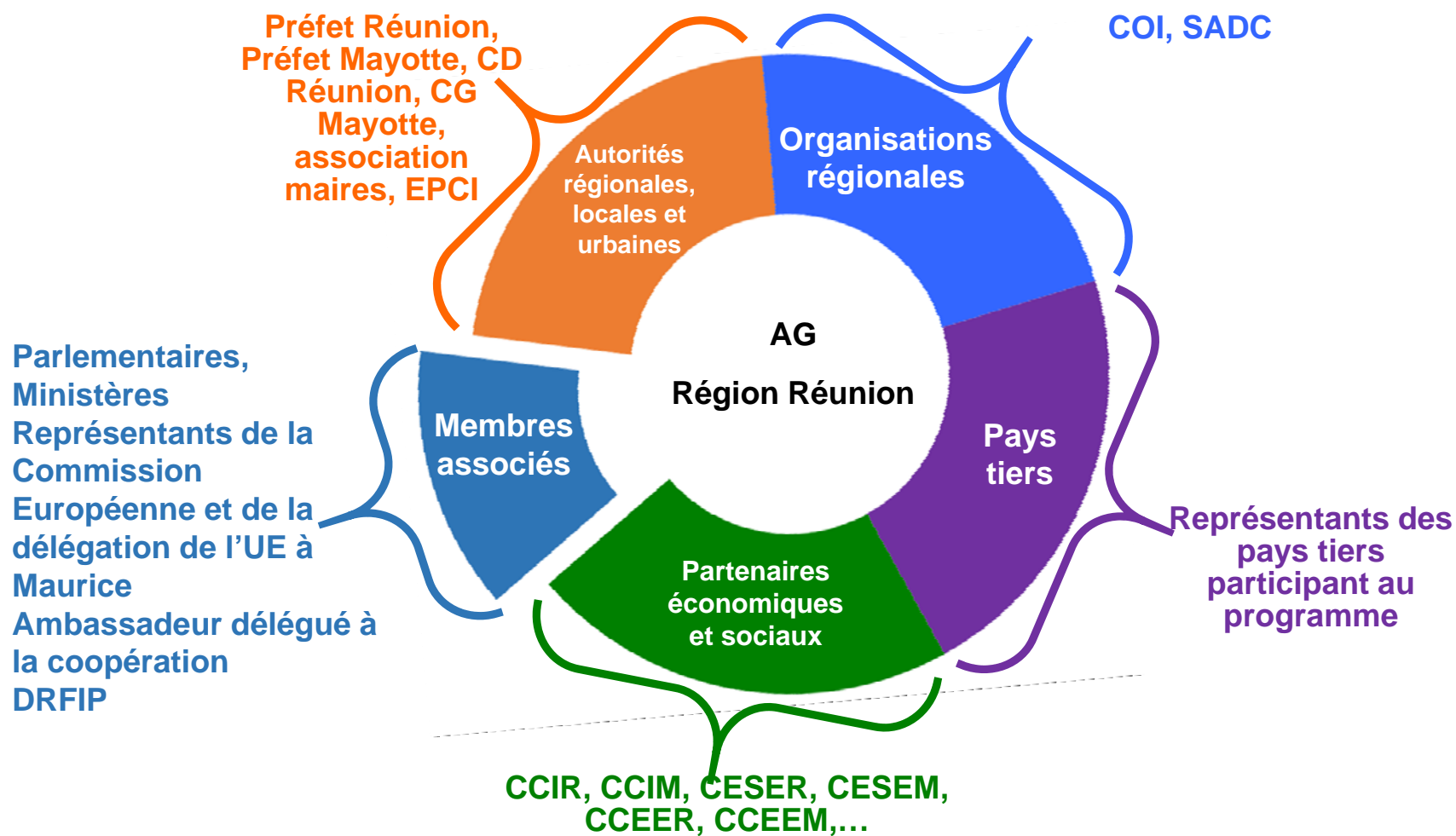
- Règlement intérieur
- Présentation du programme Interreg V Océan indien et organisation de l'autorité de gestion
- Critères de sélection des opérations
- Stratégie de communication
- Plan d'évaluation

Règlement intérieur du Comité de Suivi Interreg

REGLEMENT INTERIEUR

- Comité présidé par le président du Conseil Régional
- Prise de décision par les représentants des pays et territoires concernés par le volet transnational d'une part et par les représentants concernés par le volet transfrontalier d'autre part
- Principales attributions :
 - Veille à la qualité de la mise en œuvre du programme
 - Approuve les critères de sélection et toute demande de modification
 - Approuve les rapports annuels et final
 - Approuve la stratégie de communication et le plan d'évaluation
 - Examine les progrès accomplis dans leur mise en œuvre
- Le Comité de Suivi délègue au Comité de pilotage la sélection des opérations

COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI INTERREG



ELEMENTS ISSUS DE LA REUNION TECHNIQUE

<h3>Observations de la Commission</h3>	<h3>Précisions apportées par l'autorité de gestion</h3>
<p>La Commission souhaite que soient précisées les modalités de concertation avec les pays tiers au sein du comité de pilotage pour la sélection des opérations. Elle souligne néanmoins l'extrême difficulté à organiser des relations entre pays distants parfois de plus de 9000 km.</p>	<p>L'autorité de gestion prend en compte cette remarque tout en soulevant les risques de complexification pour la mise en œuvre du programme. Elle propose d'ajouter au règlement intérieur que: «les modalités d'information et de consultation des Etats tiers pour les projets d'intérêt commun seront précisées au sein des conventions cadres bilatérales ». Le projet de règlement intérieur soumis au vote du Comité est modifié en ce sens, au niveau de son art 8, après l'alinéa 6.</p> <p>Les travaux du comité FED/FEDER porteront, dans une 1ère étape, sur le FED régional et pourront être, par la suite, élargis au FED national, en associant les pays concernés.</p>

Présentation du programme INTERREG V Océan Indien 2014-2020

ELEMENTS CLES

Adopté par la Commission Européenne **le 23 septembre 2015**

Doté de 63,2 millions € de FEDER, représentant une augmentation significative par rapport aux périodes précédentes (5 M € sur 2001-2006 et 35 M € sur 2007-2013).

Un seul programme combinant **2 volets** :

INTERREG V/A (Volet Transfrontalier) : **41,4 M €**




INTERREG V/B (Volet Transnational) : **21,8 M €**

Autorité de Gestion : Conseil Régional de La Réunion

Accréditée par le Premier Ministre le 8 mars 2016, sur la base d'un DSGC audité avec un avis sans réserve

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DU PROGRAMME – 2 Volets



-  Zone concernée par la coopération transfrontalière
-  Pays concernés par la coopération transnationale
-  Pays concernés par la coopération transnationale n'ayant pas agréé le programme à ce jour

PARTICULARITES DU PROGRAMME

- **Concentration thématique**
- **Programme unique combinant les volets transnational et transfrontalier**
- **Pilotage par la performance**
- **Gouvernance élargie**
- **Secrétariat Conjoint**

CONCENTRATION THEMATIQUE

**Accroître le potentiel international de
recherche et d'innovation dans l'océan
Indien (OT1) 45%**

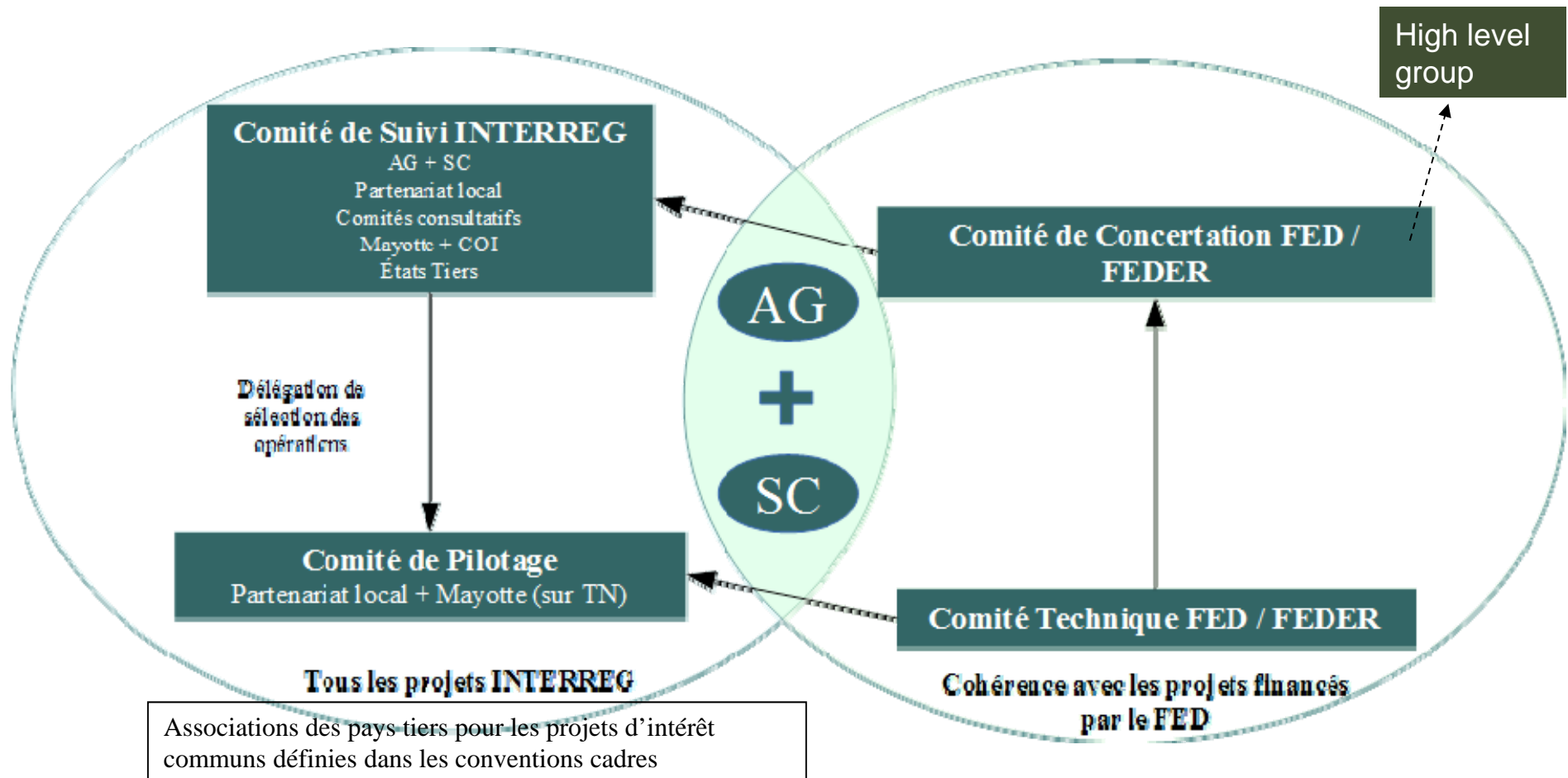
**Soutenir le développement des
échanges économiques dans la zone
océan Indien (OT3) 19%**

**Élever le niveau de compétence
collective par le soutien aux
actions de formation et
d'échanges (OT10) 19%**

**Renforcer les capacités de
connaissance et de valorisation du
patrimoine naturel et culturel de
la zone océan Indien (OT6) 6%**

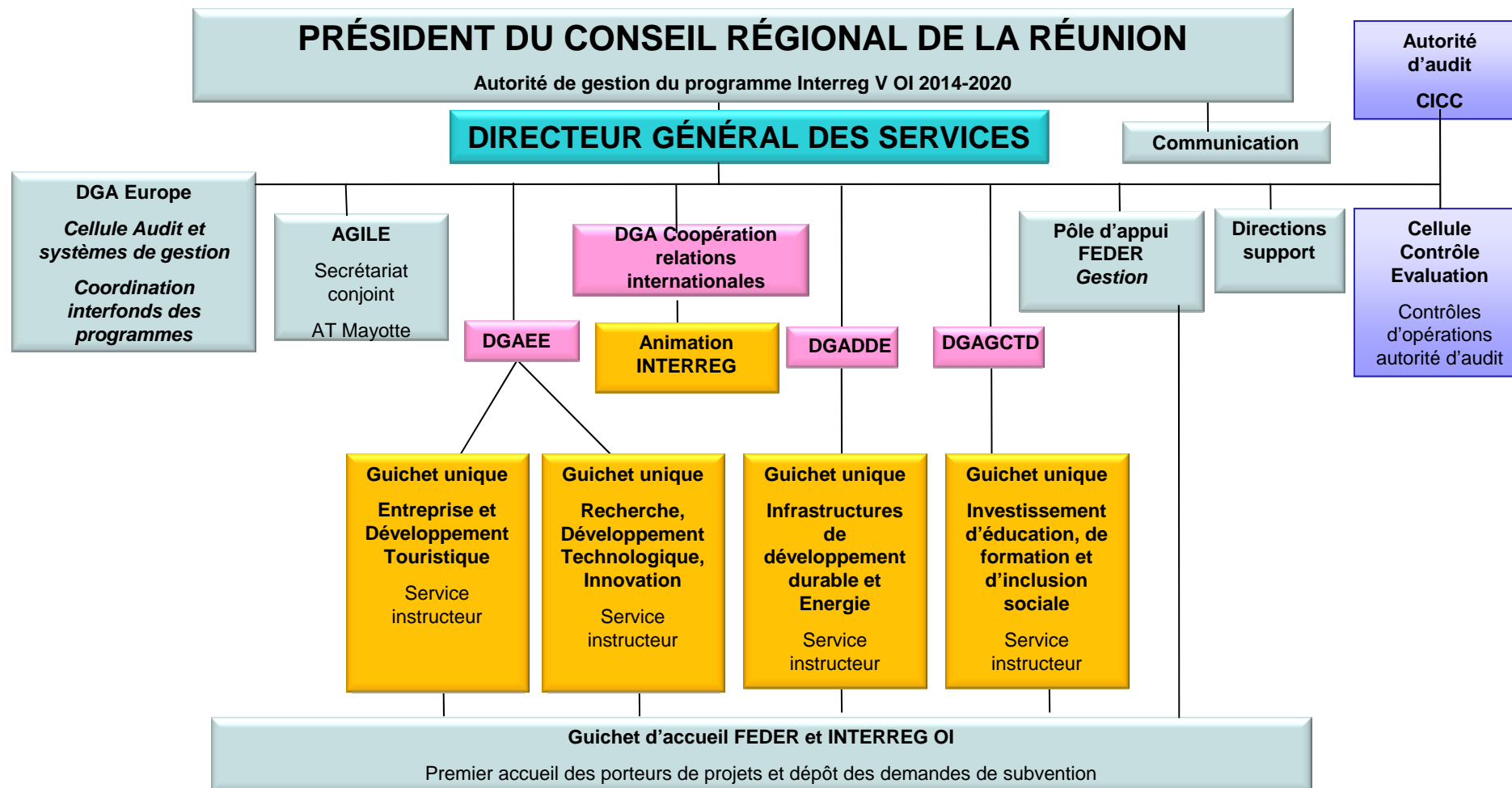
**Renforcer les capacités collectives
d'adaptation au changement
climatique et à la prévention et gestion
des risques (OT5) 11%**

SCHEMA GENERAL DE GOUVERNANCE



Organisation de l'Autorité de Gestion

ORGANISATION DE L'AUTORITE DE GESTION



Critères de sélection des opérations du programme INTERREG V Océan Indien

CRITERES DE SELECTION ET D'ELIGIBILITE

Critères de sélection :

Ils sont définis pour chaque type d'action afin de vérifier la contribution du projet aux résultats attendus

Exemples :

- Contribution à l'augmentation du nombre de projets collaboratifs associant des chercheurs des pays de l'OI (action : soutien des activités de recherche agronomique)
- Contribution à l'augmentation de partenariats en matière de préservation et valorisation de la biodiversité (action : mise en réseau et actions conjointes sur l'environnement et la biodiversité)

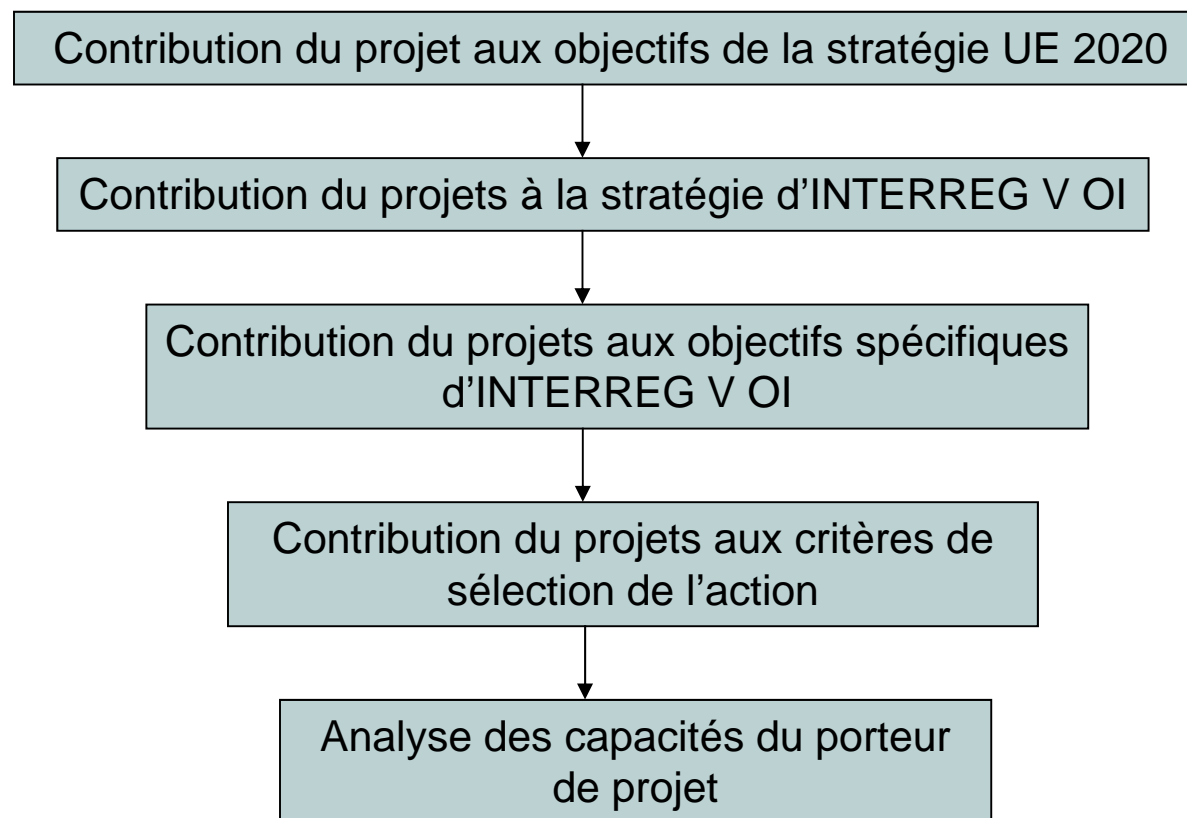
Critères d'éligibilité:

Ils sont communs à toutes les actions :

- Éligibilité géographique
- Respect d'au moins 2 des 4 critères de coopération suivants :
 - Élaboration commune
 - Mise en œuvre commune
 - Dotation en effectifs
 - Financement commun

MODE DE SELECTION DES OPERATIONS

→ Système de sélection organisé selon une hiérarchie de critères



→ appels à projets permanents ou ponctuels selon les actions

Stratégie de communication INTERREG V Océan Indien

Objectifs de la stratégie de communication

Quatre objectifs généraux

- Accroître la notoriété de l'Union Européenne, valoriser les projets réalisés
- Mieux faire connaître l'accompagnement de l'Union Européenne en particulier le PO INTERREG V Océan Indien
- Faciliter l'accès des bénéficiaires potentiels au FEDER Coopération et assurer la transparence des actions.
- Évaluer les actions mises en place

Trois objectifs opérationnels

- Adapter la communication en fonction des cibles (porteurs de projet et zone géographique concernée)
- Faciliter l'accès à l'ensemble des informations (ciblées et pédagogiques)
- Simplifier les procédures, améliorer les délais de traitement (guichet unique, dématérialisation....)

Synthèse du plan d'actions 2016

Valorisation de la coopération territoriale européenne à travers l'information et la communication sur les fonds européens

- Séminaire de lancement
- Parution de publiereportages (presse écrite, audiovisuelle, web)
- Guide pratique pour les bénéficiaires
- Leaflet d'information au guichet d'accueil
- Page internet dédiée sur le site de la Région
- Site internet

Information et accompagnement des porteurs de projets

- Rencontres et réunions d'information thématiques
- Newsletter

Publics cibles :

- **Les bénéficiaires du PO FEDER**
- **Les bénéficiaires potentiels**
- **Les relais (« têtes de réseaux »)**
- **Le grand public**

➔ Supports mis à disposition de Mayotte et des pays partenaires

ELEMENTS ISSUS DE LA REUNION TECHNIQUE

<p>Observations de la Commission</p>	<p>Précisions apportées par l'autorité de gestion</p>
<p>La Commission invite l'autorité de gestion à assurer la plus large diffusion des informations au niveau des pays partenaires du programme et d'informer sur les synergies entre le FED et le FEDER.</p> <p>La Commission s'engage, pour sa propre communication, à intégrer cette orientation.</p>	<p>L'autorité de gestion précise qu'elle utilisera l'ensemble des canaux et relais possibles, du type: référents désignés par les pays, délégations de l'UE dans la zone, réseau diplomatique français, partenaires étrangers des projets soutenus, antennes et correspondants à l'étranger,...</p>

Plan d'évaluation du programme INTERREG V Océan Indien

ELEMENTS DU PLAN D'ÉVALUATION

Le Plan d'Évaluation contient notamment les éléments suivants :

- Responsabilités et coordination
- Processus d'évaluation et méthodes
- Compétences et formations
- Stratégie pour assurer l'utilisation et la diffusion
- Planning
- Budget

Le Comité Régional d'Évaluation est chargé de :

- examiner les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation et les suites données aux conclusions des évaluations menées à soumettre au Comité de Suivi
- examiner et d'émettre des commentaires sur les résultats de toutes les évaluations concernant les programmes européens à la Réunion qui seront soumis au comité de suivi

PLANNING

Thèmes	Echéances
Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme	1 ^{er} semestre 2017
Evaluations à mi-parcours thématiques	2 ^e semestre 2017
Evaluation sur chacun des axes	Propositions échelonnées sur trois ans entre le 2 ^{ème} semestre 2019 et 2021
Evaluation sur les principes horizontaux	1 ^{er} semestre 2021

Seront utilisées principalement des méthodes basées sur la théorie, et si les conditions le permettent, des méthodes contrefactuelles

ELEMENTS ISSUS DE LA REUNION TECHNIQUE

Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<p>La Commission prend acte du plan d'évaluation et transmettra à l'autorité de gestion les remarques éventuelles de son unité évaluation</p>	<p>L'autorité de gestion s'engage à prendre en compte ces remarques pour améliorer son plan d'évaluation et demande, par mesure de simplification, à la Commission de pouvoir regrouper les évaluations par objectif thématique</p>